

Vadémécum pour l'accueil des enfants de familles itinérantes et de voyageurs (EFIV)

Ce fichier propose des textes réglementaires de référence, des outils de première urgence, des pistes didactiques ainsi que des ouvrages plus théoriques concernant l'accueil des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs.

Table des matières

I. Législation.....	2
II. Qui sont les gens du voyage ?	2
III. Accueillir les EFIV à l'école	3
1) L'évaluation diagnostique	6
2) Accompagner les enfants du voyage dans les apprentissages.....	7
IV. Accueillir les EFIV au collège	9
V. Sitographie.....	11
1) Concernant le premier degré :	11
2) Concernant le second degré :.....	11
VI. Bibliographie.....	13

I. Législation

Extraits de la circulaire N° 2012-142 du 2-10-2012 (BO n°37 du 11-10-2012)

« Conformément aux articles L. 111-1, L. 122-1, L. 131-1 du code de l'éducation et aux engagements internationaux de la France, **ils sont, comme tous les autres enfants des deux sexes âgés de six à seize ans présents sur le territoire national, soumis au respect de l'obligation d'instruction et d'assiduité scolaire quelle que soit leur nationalité** ; le droit commun s'applique en tous points à ces élèves : ils ont droit à la scolarisation et à une scolarité dans les mêmes conditions que les autres, quelles que soient la durée et les modalités du stationnement et de l'habitat, et dans le respect des mêmes règles. (...) À l'école primaire, l'inscription scolaire relève de la responsabilité du maire. Selon les dispositions de la circulaire n° 91-220 du 30 juillet 1991, même si la famille ne peut pas, lors de la demande d'inscription, présenter un ou plusieurs des documents nécessaires, **l'élève doit bénéficier d'une admission provisoire**, dans l'attente de la présentation, dans les plus brefs délais, des documents qui permettent d'effectuer son inscription. (...) **L'inclusion dans les classes ordinaires constitue la modalité principale de scolarisation**. Elle est le but à atteindre, même lorsqu'elle nécessite temporairement des aménagements et des dispositifs particuliers. »

II. Qui sont les gens du voyage ?

On compte plus de 350 000 gens du voyage en France.

Des populations venues de l'Europe de l'Est (Roumanie, Bulgarie, Hongrie, Slovaquie, Serbie...) : Leur arrivée en France s'est faite en plusieurs fois (au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale, dans les années 1970 et à partir des années 1990).

Les Manouches / Sintés: Ils ont quant à eux transité par les régions germanophones. Les Manouches « ne se reconnaissent pas en tant que Roms », indique Jean-Pierre Liégeois dans son ouvrage *Roms et Tsiganes* (2009).

Les Gitans / Kalés : Ils sont originaires de la péninsule ibérique.

Le terme de **Rom** est a été adopté en 1971 par l'Union romani internationale (IRU) pour désigner un ensemble de populations nomades établies dans divers pays du monde et se considérant comme formant une seule nation en raison de leur origine et de leur culture communes. Il est alors proclamé que « tous les Roms sont frères » et que « le peuple rom a

Centre Académique pour la Scolarisation des enfants allophones **Nouvellement Arrivés** et des enfants issus de familles itinérantes et de Voyageurs ☎ 03 22 71 41 72 ce.casnav@ac-amiens.fr

le droit de rechercher sa propre voie vers le progrès ». Depuis, le mot « rom » est devenu le terme générique employé par les membres de la communauté eux-mêmes, mais aussi par l'Union Européenne, le Conseil de l'Europe et plusieurs administrations pour parler des populations itinérantes.

D'autres termes sont utilisés pour parler des gens du voyage : **tsigane**, du grec *Atsinganos*, qui désignait une secte hérétique de devins et de magiciens ; **gadjo** (pluriel : gadjé) utilisé par les gens du voyage pour désigner celui qui ne fait pas partie de la communauté ; **bohémien**, terme utilisé pour parler des personnes venant de Bohême et par extension des gens du voyage. L'expression « **gens du voyage** » a été introduite par la loi française du 3 janvier 1969 : il s'agit d'un statut juridique se rapportant aux personnes sans domicile fixe depuis plus de six mois et qui vivent de façon permanente dans un abri mobile (caravane...).¹ Il est à noter que, de nos jours, la grande majorité des gens du voyage est sédentaire ou se sédentarise : seuls 15% d'entre eux sont itinérants.

III. Accueillir les EFIV à l'école

Les EFIV sont des enfants du voyage dans les faits et dans leur culture ; ils vivent, avec leurs familles, des conditions de vie souvent difficiles liées à des problèmes de stationnement et d'exclusion. L'école représente ce milieu étranger où ils vont très rapidement découvrir et mesurer leur différence. La scolarisation fonctionnera toujours comme un trait d'emprunt à une autre culture, la culture de l'écrit.

Les **difficultés** rencontrées par les EFIV sont notamment liées aux horaires, à l'organisation en trimestres et en années, au respect de l'autorité de l'enseignant, à la difficulté de percevoir la valeur de l'écrit et sa nécessité pour réussir professionnellement. Par ailleurs, les EFIV ont parfois des difficultés à rester assis durant les cours. En outre, la notion de temporalité chez les enfants du voyage est particulière : ils perçoivent le temps non pas de manière linéaire mais comme une suite de moments où l'instant présent est primordial. Se projeter dans l'avenir est, par exemple, difficile.

Le directeur demandera les documents suivants lors de l'inscription :

- certificat de radiation récent
- carnet de santé (vaccinations)
- attestation d'assurance

¹ Le 10 juin 2015, les livrets de circulation imposés aux gens du voyage et instaurés par la loi de 1969 ont été supprimés.

- demander si l'élève n'est pas en possession d'un livret scolaire ; si tel est le cas, demander à le consulter afin de s'informer du passé scolaire de l'enfant.

☞ S'informer de la durée éventuelle du séjour de l'enfant.

☞ La scolarisation de l'enfant du voyage a lieu dans l'école du secteur dans lequel sa famille est stationnée. Le fait qu'une famille soit hébergée de manière provisoire sur le territoire d'une commune est sans incidence sur le droit à la scolarisation.

☞ Si besoin est, rappeler aux parents qu'ils doivent se présenter à la mairie du lieu de leur stationnement pour que leurs enfants puissent être inscrits en école élémentaire / en école primaire.

☞ La circulaire du 3 août 2006

(http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2009/04/cir_5896.pdf) prévoit la possibilité pour une famille de prolonger le séjour sur une aire d'accueil afin d'achever l'année scolaire. Cette disposition doit permettre une scolarité plus suivie et régulière des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs.


☞ La circulaire du 26 août 2012

(http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2012/08/cir_35737.pdf) précise les mesures à prendre en cas d'existence de campements organisés sur le territoire sans droit ni titre. Les services académiques s'engageront au côté des préfets dans le respect du principe d'obligation scolaire.

Le directeur procède à l'admission de l'élève sur présentation du certificat d'inscription délivré par la mairie.

Le directeur inscrit l'enfant au plus près de sa classe d'âge en essayant de ne pas isoler certains membres du groupe d'enfants.

Le directeur favorise l'accueil :

 en proposant la visite des locaux

- les toilettes : certains enfants ne les ont utilisées que peu souvent, expliquer leur fonctionnement
- la cantine : présenter le personnel, expliquer le temps du repas, informer le personnel de service, favoriser si cela est possible le regroupement des enfants à table dans un premier temps (les plus grands aident les plus jeunes), prendre du temps en classe pour informer les enfants sur le menu du jour

- la récréation : souvent, les enfants du voyage se regroupent dans la cour ; ce n'est pas le signe d'une provocation, ils ont besoin de reformer le groupe afin de se sécuriser mutuellement

- ✚ en présentant l'école, son fonctionnement, ses horaires, son règlement intérieur
- ✚ en expliquant le fonctionnement des différents lieux scolaires
- ✚ en présentant les personnes de l'école et leurs rôles respectifs
- ✚ en informant les familles de l'existence du service de restauration, du ramassage scolaire

L'enseignant prendra le temps d'accueillir et de mettre à l'aise l'enfant :

- ✚ en se présentant
- ✚ en demandant aux élèves de se présenter
- ✚ en demandant à l'élève de se présenter et de dire s'il connaît quelqu'un dans l'école
- ✚ en installant l'enfant
- ✚ en attribuant une place à l'enfant auprès d'élèves capables de le tutorer (en classe et pendant l'interclasse) et en favorisant ainsi les échanges à l'oral
- ✚ en encourageant et en valorisant les prises de parole et les productions
- ✚ en demandant ce que contient le cartable
- ✚ en demandant à tous les élèves de la classe d'écrire leur prénom sur une étiquette
- ✚ en mettant la classe en situation d'autonomie pour s'occuper du nouvel arrivé (possède-t-il des traces écrites antérieures, des cahiers, un livret scolaire ?...)

L'enseignant ne craindra pas de modifier quelque peu l'emploi du temps pour mieux accueillir l'élève.

Il prévoira un cahier qui fasse l'aller-retour entre l'école et la famille.

Il prévoira également dans la classe des éléments, des objets qui parlent du voyage, de la vie sur un terrain de stationnement (des livres, des photos ...) ainsi que d'autres éléments ou documents sur les cultures présentes dans la classe.

1) L'évaluation diagnostique

Au cas où l'enfant a son dossier scolaire, prendre contact avec l'école précédente.

Procéder à une évaluation de départ (acquis en mathématiques, en langue française, éventuellement dans les savoirs annexes) pour savoir où l'enfant en est afin d'intégrer l'élève dans la classe ordinaire la mieux adaptée et de favoriser son inclusion le mieux possible.

↳ Afin d'établir cette évaluation diagnostique, on peut utiliser :

- la Banque d'Outils ⇒ www.banqoutils.education.gouv.fr
- *Medial* (éditions Retz) : cet outil propose des évaluations diagnostiques pour les enfants en difficulté avec l'apprentissage de la lecture
- Exemple d'évaluation diagnostique pour l'élève non lecteur :

Dire
S'exprimer correctement, construire un discours continu en se faisant comprendre
Manifester sa compréhension d'un texte lu par un adulte en répondant à des questions
Exprimer avec pertinence des circonstances temporelles et spatiales
Écouter et questionner en respectant les règles de la communication
Reconnaître les personnages d'une histoire et mémoriser leur nom
Lire
Reconnaître son prénom à l'écrit
Reconnaître et nommer les lettres de l'alphabet
Différencier les lettres et les mots
Savoir se repérer sur une page, sens de l'écriture
Lire des syllabes simples
Reconnaître les lettres d'un mot rencontré fréquemment
Reconnaître un mot, écrit en script, identique à un autre dans une liste
Faire correspondre des mots en majuscules d'imprimerie, minuscules scriptes et cursives
Identifier le nombre de syllabes orales dans les mots lus par l'adulte
Comprendre et exécuter une consigne simple (relier, souligner, barrer...)
Écrire
Écrire les lettres de l'alphabet en script et en cursives
Écrire quelques mots en respectant la correspondance entre les lettres et les sons
Écrire sans erreur sous la dictée des syllabes simples

Vocabulaire
Classer des mots par catégories sémantiques larges
Nommer des mots ou expressions synonymes ou antonymes
Comprendre la notion de familles de mots
Utiliser un vocabulaire approprié
Grammaire
Percevoir la valeur des temps verbaux (action en train de se faire, achèvement d'une action, action à venir)
Connaître le vocabulaire spécifique de la lecture d'un texte : <i>majuscule, point, mot, phrase, ligne</i>

☞ Dans le cas d'élèves qui accèdent en cycle 3 et qui ne savent ni lire ni écrire ou qui ont une très mauvaise compréhension, on peut utiliser l'évaluation diagnostique du CASNAV de l'Académie de Bordeaux qui a pour but d'identifier les compétences que les élèves ont pu acquérir et qui peuvent passer inaperçues ; elle permet également de voir les principaux obstacles qu'il leur reste à franchir pour apprendre à lire : dossier enseignant ⇨ <http://carec.ac-bordeaux.fr/casnav/dossierenseignant.pdf> , dossier élève ⇨ <http://carec.ac-bordeaux.fr/casnav/dossiereleve.pdf>

☞ Autre support d'évaluation possible : évaluation diagnostique des difficultés en lecture et en écriture pour les non lecteurs ou lecteurs débutants de 9 à 15 ans, disponible à l'adresse http://pedagogie.ac-toulouse.fr/casnav/IMG/pdf/ensemble_evaluation.pdf

☞ Le CASNAV peut apporter son expertise.

2) Accompagner les enfants du voyage dans les apprentissages

- ✚ Ne pas perdre comme objectif : apprendre à lire, à écrire et à compter.
- ✚ Mettre en place des apprentissages en montrant qu'ils pourront être réutilisés dans un contexte hors scolaire (le nom, le prénom, des mots utilitaires...).
- ✚ Encourager, valoriser.
- ✚ Insister sur les avantages immédiats d'une activité pour motiver la curiosité des enfants.
- ✚ Envisager pour la plupart des enfants l'apprentissage du français en tant que langue seconde, faire savoir qu'ils auront dans la journée des moments pour parler leur langue (dans la cour de récréation, par exemple).

- ✚ Faire vivre aux enfants des situations qui rendent nécessaires le recours au langage écrit.
- ✚ Pistes d'activités suggérées par le CASNAV de l'Académie de Bordeaux :
 - Enfants déjà scolarisés non lecteurs
 - ❖ Lecture : sensibiliser à la lecture, travailler la discrimination visuelle et la conscience phonologique, faire retrouver l'ordre chronologique d'une histoire, faire retrouver des mots et des phrases
Outil : fichiers de lecture PEMF (Freinet), exercices du niveau 1, repérer la ou les graphies du son dans les mots
 - ❖ Mathématiques : numération, repérage dans l'espace, logique, coloriages codés, coloriages magiques, relier des nombres, comparer, compter de 2 en 2 (de 3 en 3 ...), correspondance entre l'écriture chiffrée et en lettres (lire et écrire les nombres de 0 à 30), faire des tracés simples avec la règle et le crayon, reproduire des formes simples sur des quadrillages (outils proposés par les éditions Edilios)
 - ❖ Structuration du temps : utilisation du calendrier, les saisons
 - Enfants déjà scolarisés avec quelques notions de lecture
 - ❖ Lecture : renforcer les acquis, revoir les sons simples, se familiariser avec les sons complexes, les classer selon les différentes graphies
 - ❖ Mathématiques : la numération (lire et écrire les nombres de 0 à 69), donner des résultats additifs, l'espace, comparer des longueurs et effectuer des rangements, reproduire un dessin sur un quadrillage, continuer une frise
 - Enfants lecteurs niveau CE1/CE2
 - ❖ Lecture : travailler avec des fiches de lecture silencieuse (travailler par exemple sur les romans *J'aime lire* qui comportent des questions sur les chapitres lus)
 - ❖ Mathématiques : travailler sur les opérations (additions simples et avec retenue, les soustractions simples et avec retenue), ordonner les nombres de 0 à 100, construire des figures géométriques
 - ❖ Écriture : donner des modèles d'écriture

☞ L'objectif du travail est comme pour les élèves qui ne sont pas issus de familles itinérantes et de voyageurs l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Cet objectif sera le même au collège.

☞ Le CASNAV teste durant l'année scolaire 2015-2016 dans plusieurs écoles de l'Académie un livret d'école expérimental conforme aux nouveaux programmes afin d'assurer le suivi de la scolarité des enfants du voyage. Ce livret est numérique (un livret par enfant). Au terme de l'expérimentation, chaque école sera destinataire du livret d'école qu'elle complètera au rythme des acquisitions de l'enfant. Elle conservera le livret et en enverra une copie au CASNAV. Dans ce livret figurent les principaux éléments du socle commun de connaissances, de compétences et de culture à acquérir.

☞ Parallèlement à ce livret de suivi de scolarité, il peut être utile de créer un **cahier du jour** dans lequel sont collées les évaluations de l'élève. On le remettra à la famille lorsque l'enfant quittera l'école. L'organisation du cahier du jour s'appuie sur les compétences à acquérir déterminées lors de l'évaluation initiale et de la progression mise en place par l'enseignant et/ou en lien avec le travail collectif de la classe.

☞ Si l'élève est très irrégulièrement scolarisé, on pourra poursuivre son utilisation en 6ème et en 5ème.

☞ Il peut être utilisé en inclusion dans la classe ordinaire, dans le cadre du PPRE ou dans un module spécifique s'il en existe un dans l'école.

☞ C'est un outil pour l'élève : il lui permet de prendre conscience de ce qu'il sait faire et de ce qu'il ne sait pas encore faire. Il a pour objectif de lui faire dire ce qu'il apprend (compétence « devenir élève »).

IV. Accueillir les EFIV au collège

Pour le collège (et également le lycée), c'est le chef d'établissement qui inscrit l'enfant du voyage après affectation par l'autorité académique.

L'inscription au collège des EFIV est un droit que l'on ne peut refuser (voir ci-dessus l'extrait de la circulaire 2012-142).

Certains d'entre eux ont une scolarité sans aménagement particulier. Mais, souvent, des mesures doivent être mises en place (élaboration d'un PPRE-Passerelle ; orientation en SEGPA, dans le respect des procédures d'admission et non bien entendu par décision a priori...)

Peu de familles osent d'elles-mêmes entrer dans le collège ou solliciter les enseignants lorsqu'elles ont des questions. Cela est le résultat d'appréhensions (peur du jugement) et de la méconnaissance du fonctionnement du collège.

Lorsque des difficultés apparaissent (absentéisme, décrochage, problème de comportement, questions sur l'orientation), il est important que le collège **contacte la famille**. On peut également solliciter le CASNAV. Il est par ailleurs important qu'il y ait dans l'établissement un référent stable pour l'enfant du voyage (enseignant, CPE, directeur de SEGPA...) qui puisse servir de point d'appui dans la communication avec les familles.

Pour les élèves qui sont en décalage scolaire, des adaptations pédagogiques sont nécessaires comme le préconise la circulaire du 02/10/2012 (« élaboration de programmes adaptés appuyés sur les programmes ordinaires »).

Lorsque la famille anticipe son départ, l'enfant du voyage peut être scolarisé au collège puis au CNED au moment de l'itinérance. Une intervention est alors nécessaire.

Présentation du collège : Afin de présenter les nouveautés du collège aux EFIV, on peut utiliser le document PDF mis au point par le CASNAV de l'Académie de Créteil « En route pour le collège » (casnav.ac-creteil.fr/spip/IMG/pdf/En_route_pour_le_college.pdf).

Dispositifs spécifiques aux enfants du voyage dans les collèges: Les EFIV scolarisés au CNED peuvent bénéficier d'un accompagnement pédagogique dans un collège. Très souvent, cet accompagnement prend la forme d'une aide aux cours du CNED dispensée par un enseignant, dans le cas où l'établissement a signé une convention avec le CNED. Outre l'aide aux cours, cet accompagnement a pour but d'offrir aux élèves un espace et des outils de travail mais aussi de dissiper leurs craintes concernant le collège. Ces structures d'accompagnement en établissement scolaire sont à encourager car elles doivent mener progressivement des élèves inscrits au CNED vers une scolarisation en collège ordinaire. Pour plus d'information sur les conventions, n'hésitez pas à contacter le CNED mais aussi le CASNAV.

V. Sitographie

Parmi les nombreuses pages web consacrées aux gens du voyage que l'on peut trouver sur internet, **des choix ont été faits afin de faire gagner du temps** au lecteur en quête de documents pratiques et réutilisables.

1) Concernant le premier degré :

- Méthode de lecture :
<http://www.les-coccinelles.fr/sons.html>
- Séquence pédagogique « Temps – Découverte de la frise personnelle » :
<http://casnav.ac-creteil.fr/spip/spip.php?article817>
- Séquence pédagogique « Histoire – Découverte de la frise historique » :
<http://casnav.ac-creteil.fr/spip/spip.php?article770>
- Séquence pédagogique « Espace / géographie – Du plan à la maquette » :
<http://casnav.ac-creteil.fr/spip/spip.php?article863>
- Séquence pédagogique « Géographie – La Terre, de la représentation à la carte » :
<http://casnav.ac-creteil.fr/spip/spip.php?article818>
- Séquence pédagogique « Géographie – Qu'est-ce qu'un paysage ? » :
<http://casnav.ac-creteil.fr/spip/spip.php?article891>
- Séquence pédagogique « Géographie – Savoir lire une carte » : <http://casnav.ac-creteil.fr/spip/spip.php?article771>
- Cours de mise à niveau du CNED en français, en mathématiques et dans des matières de découverte, disponibles sur le site Éduscol à l'adresse <http://eduscol.education.fr/cid61512/ressources-pour-les-efiv.html>

2) Concernant le second degré :

- Séquence pédagogique « Entrer au collège » : http://pedagogie.ac-toulouse.fr/casnav/IMG/pdf/formation_ecole.pdf
- Séances pour le collège sur le thème de l'amour et du voyage : <http://casnav.ac-creteil.fr/spip/spip.php?article618>
- Séance pour l'histoire des arts : <http://casnav.ac-creteil.fr/spip/spip.php?article619>

- Pistes pédagogiques pour développer l'oral en collège (mais aussi en lycée) : <http://casnav.ac-creteil.fr/spip/IMG/rituels2.pdf>
- Séances pour découvrir la littérature en lycée : <http://casnav.ac-creteil.fr/spip/spip.php?article617>
- Des ressources pour travailler à partir de documents vidéos : <http://casnav.ac-creteil.fr/spip/spip.php?article763>
<http://casnav.ac-creteil.fr/spip/spip.php?article762>
<http://casnav.ac-creteil.fr/spip/spip.php?article760>
<http://casnav.ac-creteil.fr/spip/spip.php?article761>
- Des ressources pour les disciplines non linguistiques :
 - EPS : <http://casnav.ac-creteil.fr/spip/spip.php?article683>
 - Mathématiques: <http://casnav.ac-creteil.fr/spip/IMG/poucentage%20dif%20CLA%20Maths%281%29.pdf>
http://pedagogie.ac-toulouse.fr/casnav/IMG/pdf/feuille_de_route_localisation.pdf
http://pedagogie.ac-toulouse.fr/casnav/IMG/pdf/fiche_pedagogique_localisation.pdf
 - SVT : <http://casnav.ac-creteil.fr/spip/spip.php?article696>
- Utiliser le TNI (Tableau Numérique Interactif) :
<http://casnav.ac-creteil.fr/spip/spip.php?article539>
<http://casnav.ac-creteil.fr/spip/spip.php?article536>
<http://casnav.ac-creteil.fr/spip/spip.php?article689>
- Séquence pédagogique « Allons au théâtre » : http://pedagogie.ac-toulouse.fr/casnav/IMG/pdf/sequence_theatre_nelly_chomet.pdf
http://pedagogie.ac-toulouse.fr/casnav/IMG/pdf/activites_theatrales_nelly_chomet.pdf

👉 En cas de difficultés pour télécharger les éléments ci-dessus, n'hésitez pas à contacter le CASNAV.

VI. Bibliographie

Dacheux, Jean-Pierre / Delemotte, Bernard. *Roms de France, Roms en France*. Éditions *Le passager clandestin*, 2010.

Garo, Bernard. *Les Roms : une nation en devenir?* Éditions *Syllepse*, 2009.

Liégeois, Jean-Pierre. *Roms et tsiganes*. Collection *Repères*, 2009.

Liégeois, Jean-Pierre. *Roms en Europe*. Éditions du Conseil de l'Europe, 2007.

Liégeois, Jean-Pierre. *Minorité et scolarité : le parcours tsigane*. Centre de recherches tsiganes, CRDP Midi-Pyrénées, 1997.

Plésiat, Mathieu. *Les Tsiganes : entre nation et négation (Tome 1)*. Éditions *L'Harmattan*, 2010.